



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA POLYVALENTE LAVIGNE TENUE LE 22 octobre 2018

### 1. Ouverture de la séance

Mme Nathalie Bedwani déclare la séance ouverte. Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 33.

### 2. Vérification des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

Ève Gamache (parent)  
Éric Giroux (parent)  
Sophie Lalonde (parent)  
Karine Legault (parent)  
Isabelle St-Jacques (parent)  
Mélanie Bouchard (enseignante)  
Alexandre Hudon (enseignant)  
Daniel Legault (enseignant)  
Tanya Lepage (enseignante)  
Isabelle Mayer (personnel de soutien)  
Judith Perron (personnel professionnel)  
Marie-Ève Kingsbury (présidente de l'école)  
Nathalie Bedwani (direction adjointe)

Étaient absents :

Isabelle Blais (parent)  
Mélissa Blais (parent)  
Jacinthe Charbonneau (parent)  
Nathalie Ladouceur (enseignante)  
Stéphanie Savard (enseignant)  
Karim Adjaïlia (directeur)  
Geneviève Tauvette (direction adjointe)  
Lynda Morrissette (direction adjointe)

### 3. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2018;
5. Parole à l'assemblée;
6. Correspondance;
7. Mot de la présidence;

8. Mot de la direction;
9. Information;
  - 9.1 Activités internes;
  - 9.2 Dossiers soumis pour une consultation aux conseils d'établissement;
10. Point (s) pour consultation :
11. Point (s) pour approbation;
  - 11.1 Activités externes;
12. Point (s) pour adoption;
13. Varia;
14. Levée de l'assemblée.

EPL-18-19  
005

Mme Isabelle St-Jacques demande qu'on ajoute en varia, le point des cellulaires confisqués.

Il est proposé par M. Alexandre Hudon appuyé par M. Éric Giroux que l'ordre du jour soit adopté.

#### **4. Adoption et suivi du procès-verbal du 24 septembre 2018**

EPL-18-19  
006

Il est proposé par Mme Isabelle St-Jacques et appuyé par Mme Ève Gamache que le procès-verbal du 24 septembre 2018 soit adopté.

#### **5. Parole à l'assemblée**

Sans objet

#### **6. Correspondance**

Sans objet

#### **7. Mot de la présidence**

Sophie Lalonde la présidente demande à Marie-Ève Kingsbury de se présenter. Marie-Ève se présente en mentionnant qu'elle est la présidente de l'école, du conseil étudiant.

#### **8. Mot de la direction**

Le directeur étant absent, Mme Nathalie Bedwani le remplace et se présente.

#### **9. Information**

##### **9.1 Projets d'activités internes**

Le comité est informé des projets d'activités internes.

##### **9.2 Dossiers soumis pour une consultation aux conseils d'établissement**

Le document est distribué aux membres et Mme Bedwani explique celui-ci.

## 10. Point pour consultation

Sans objet

## 11. Point pour approbation

### 11.1 Activités externes :

Conformément à l'article 87 de la LIP, le conseil d'établissement approuve les activités externes.

Les activités 010 à 039 sont approuvées.

Les activités #19 et #20 (golf par M. Pierre Auger pour les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire profil sport), seront validées par Mme Bedwani, car l'activité est obligatoire donc il ne devrait pas y avoir de frais aux parents. Présentement, des frais sont exigés, les directions valideront.

Pour l'activité #40 qui a déjà eu lieu la présidente se demande pourquoi les membres du CE non pas reçu un courriel. Elle comprend que c'est une activité qui revient chaque année, mais aurait apprécié un courriel.

Les activités #40 / #41 / #42 / #43 / #44, ne sont pas signées par la direction adjointe, mais ce sont des activités qui reviennent chaque année. Mélanie Bouchard explique que ce sont des projets qui ont été présentés en mai à Mme Couture et acceptés. Sophie Lalonde a demandé au comité si on reportait ou si le comité approuvait. Le comité est d'accord pour approuver. Sophie Lalonde souligne que la prochaine fois les projets devraient être signés.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Isabelle Jacques que les projets d'activités soient approuvés.

## 12. Point (s) pour adoption

Sans objet

## 13. Varia

Cellulaires confisqués :

Isabelle St-Jacques comprend et n'a pas de problème avec le fait que le cellulaire soit confisqué, le problème est le pourquoi des 24h, pourquoi ne pas le redonner et le reprendre le lendemain.

Mme Bedwani lui explique qu'il est inscrit dans le code de vie, mais lui mentionne que dans certains cas le cellulaire peut être remis le soir à 16h10 aux parents et le jeune doit le redonner le lendemain à son arrivée à l'école.

Mélanie Bouchard lui fait la lecture du code de vie sur les cellulaires dans l'agenda à la page 16 d'agenda d'élève.

- ❖ Première offense, le cellulaire est confisqué et un avis écrit aux parents à faire signer remis. L'objet sera remis en échange de l'avis signé des parents.
- ❖ En cas de récidive, le cellulaire sera confisqué et sera remis seulement en présence des parents.

#### 14. Levée de l'assemblée

EPL-18-19  
008

La levée de l'assemblée est proposée à 19 h 38.

Il est proposé par M. Éric Giroux et appuyé par Mme Marie-Ève Kingsbury que la levée de l'assemblée soit levée.

---

Présidente

---

Secrétaire